

Le pharmacien de Semur-en-Auxois refusait le vaxxin... le Conseil d'Etat lui donne raison

écrit par Christine Tasin | 21 juin 2023





À la suite de la décision du Conseil d'État en sa faveur en date du 13 juin, l'instruction ministérielle reste encore en cours. Hormis cette requête, Francisque Magnien suit en parallèle sept ou huit procédures judiciaires, dont trois au tribunal administratif de Dijon. Photo LBP /C. B.

Assis à son bureau personnel, un exemplaire imprimé du Code de la santé publique à la main, Francisque Magnien lit à voix haute la version en vigueur de la partie réglementaire rattachée à sa profession de toujours, qu'il exerce depuis maintenant 26 ans : « Dans la loi, il est écrit : "Le pharmacien doit veiller à préserver la liberté de son jugement professionnel dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut aliéner son indépendance sous quelque forme que ce soit" ».

Avant de revenir, inexorablement, sur les raisons de sa non-vaccination. « J'ai fait mon choix, libre et éclairé. C'est mon droit. J'ai mes connaissances scientifiques, mon avis critique. On n'a pas à la juger, c'est ma liberté », assure le pharmacien, estimant constater, encore aujourd'hui, de nombreux effets...

Suite réservée aux abonnés

<https://www.bienpublic.com/faits-divers-justice/2023/06/15/il-avait-refuse-le-vaccin-contre-le-covid-19-le-pharmacien-obtient-gain-de-cause-en-justice?s=03>

En décembre 2021, il avait dû se “mettre en retrait” de son officine pour ne pas la tuer à cause de son refus de la vaccination...

Pharmacien non vacciné, il craint pour l'avenir de son officine

Francisque Magnien, qui tient la pharmacie éponyme à Semur-en-Auxois, est en colère. Ayant fait le choix de ne pas se faire vacciner, malgré l'obligation pour les professionnels de santé, et s'étant mis en retrait de son officine, il craint pour l'avenir de sa pharmacie.

Francisque Magnien, pharmacien et gérant l'officine du même nom, située rue de la Liberté à Semur-en-Auxois, fait partie des personnels soignants à avoir fait le choix de ne pas se faire vacciner. « Je suis libre de disposer de mon corps, mon avis doit être respecté », affirme-t-il.

Il se fait tester tous les trois jours

Pourtant, la vaccination contre le Covid est obligatoire pour les personnels soignants. Le pharmacien indique avoir reçu, en septembre, un courrier de l'Agence régionale de santé (ARS) qui lui demandait son état vaccinal ; lettre qu'il a laissée sans réponse. S'il n'est pas vacciné, le pharmacien souligne « qu'il apporte une garantie en se testant tous les trois jours et qu'il est non contaminant ». Tout en précisant que le

personnel est vacciné. Et que tous portent le masque.

Suite réservée aux abonnés

<https://www.bienpublic.com/sante/2021/12/06/pharmacien-non-vaccine-il-craint-pour-l-avenir-de-son-officine>

Bref, un courageux résistant mais qui n'est pas sorti de l'auberge avec toutes les plaintes et procédures lancées contre lui par un état dictatorial... qui n'a pas peur de tuer les nôtres à coups de vaxxins.